

B N<sup>o</sup>  $\frac{5}{2}$  32

Legation de Suisse <sup>20. April 1881</sup> Paris, le 16 Avril 1881  
en France.

N<sup>o</sup>  $\frac{2}{64}$  / 31

au Ministère des Affaires  
18. IV. 81

Monsieur le Président

J'ai ainsi que Vous l'annonçait mon rapport du 13 avril n<sup>o</sup> 60,  
j'ai demandé au Ministre du Commerce une audience pour  
connaître son opinion à l'égard des négociations en engage entre  
les deux pays en vue de la révision du traité de commerce.

M. Tirard, qui devait quitter Paris pour quelques jours,  
m'a reçu hier.

Il a déclaré que le tarif général français allait être  
très prochainement promulgué & que cette promulgation  
entraînerait, ipso facto, la dénonciation de la plupart  
des traités de commerce conclus par la France; par le  
traité franco-suisse, qu'il faudrait une dénonciation  
spéciale, qui interviendrait de manière à coïncider avec

Monsieur  
Monsieur Droz  
Président de la Confédération  
Berne



la promulgation du tarif général. — Par suite, a continué M<sup>r</sup> Tivard, il y a lieu de commencer sans retard les négociations pour arriver à la conclusion d'un nouveau traité.

J'ai demandé alors à M<sup>r</sup> Tivard s'il n'y aurait pas lieu de procéder comme en 1860, c'est à dire successivement, d'abord avec l'Angleterre puis avec les autres Etats; il semblerait fort difficile, pour ne pas dire impossible, de mener de front des négociations aussi délicates et aussi importantes avec une série d'Etats en même temps.

M<sup>r</sup> Tivard a répliqué qu'en effet, cela serait extrêmement lourd pour lui comme travail, mais que deux motifs principaux l'y obligeaient; d'une part, une loi française stipule formellement que les traités de commerce cesseront six mois après la promulgation du tarif général; la loi impose donc au Gouvernement l'obligation ou d'arriver à

la conclusion de nouveaux traités, ou d'appliquer le tarif général dans six mois. — D'autre part, les chambres françaises désirent en finir avec les discussions dominées par l'incertitude des tarifs, et le Gouvernement, qui n'a plus le droit, comme dans l'Empire, de conclure des traités de ce genre sans le concours du Parlement, est tenu de déférer à ce vœu des Chambres.

M. Tirard a continué en faisant observer que, d'ailleurs, les négociations seront simplifiées par le fait que la France désire le maintien du status quo. — Le tarif conventionnel sera pris pour base <sup>à peu près</sup> partout où il contient des droits spécifiques. Là où il est question de droits à la valeur, on leur substituerait les taxes du tarif général nouveau, diminuées de 24%, les taxes spécifiques étant la traduction des droits ad valorem du tarif conventionnel avec une augmentation d'un quart environ.

J'ai fait observer alors que, pour beaucoup d'articles imposables, d'après le tarif conventionnel, contre paiement d'une taxe spécifique, il s'était produit depuis vingt ans des

modifications de prix considérables, & qu'il y aurait lieu, par suite, de revoir & de débattre non seulement les articles tarifés ad valorem mais aussi les articles précédemment tarifés au poids. J'ai rappelé que des travaux d'industriels suisses ou plus compétents faits en 1876/77 avaient constaté

que le transport de droits ad valorem renfermait très souvent une dégrèvement de 4 augmentations très considérables des droits.

M. Tirard a dit alors que le moment n'était pas venu d'entrer dans les détails, mais que ces détails devaient être renvoyés aux négociations elles-mêmes.

J'en ai pas manqué de répliquer que son prédécesseur, M. Tupper de Bort, dans une dépêche <sup>officielle</sup> adressée au Ministre des affaires étrangères, <sup>soit date du 6 févr 1877</sup> & communiquée par le <sup>à la légation suisse</sup> dernier, avait donné l'assurance que la question de la révision du tarif & notamment celle de la transformation des droits ad valorem en droits spécifiques, devrait être étudiée " contraiditoremment, bonifide, etc, ce qui impliquerait

des négociations très détaillées & d'une longue durée. J'ai

lu en face du ministre tout le passage de la dépêche de Tupperin de Bort du 6 févr 1877 reproduit dans mon rapport du 13 avril à l.

M. Tirard a répété que tous ces points seraient l'objet des pourparlers & des négociations futures, dont

l'ouverture ne pouvait tarder. — Il a annoncé qu'avec l'Angleterre, elles devaient commencer immédiatement et que le délégué britannique allait arriver, s'il n'était déjà à Paris.

Comme vous le voyez, Monsieur le Président, si M. Tirard n'a pas dit « c'est à prendre ou à laisser » comme à Lord Lyons, il n'en a pas moins été extrêmement pontif sur l'urgence d'interrompre les négociations, et très réservé concernant les modifications futures.

Dans cet état de choses, & pour répondre à beaucoup de communications récentes du Département fédéral du Commerce, il paraît qu'il y a lieu de se mettre, sans le moindre retard, à la préparation des instructions.

Dans ce but, il semblerait désirable

1° de réunir & de faire autographier, par industries, les diverses observations formulées par les Cantons,

associations commerciales & industrielles, fabricants,  
négociants etc en Suisse.

2° de faire le même travail en ce qui concerne  
les demandes françaises, pour autant que ces demandes  
sont consignées dans les travaux du Comité Consultatif,  
du Conseil Supérieur du Commerce, de la Commission  
du tarif général des Douanes & dans les débats des  
Chambres françaises — au moins en ce qui concerne  
les principaux articles du commerce franco-suisse. —  
De simples renvois aux pages correspondantes des  
publications françaises suffiront probablement.

3° de réunir en un volume, sous forme de  
tableau synoptique, le tarif actuel des péages  
fiduciaires, le tarif voté en 1<sup>re</sup> délibération, le  
tarif conventionnel <sup>actuellement en vigueur</sup> franco-suisse & le tarif général  
français nouveau. — En regard de chaque  
article, il serait utile d'indiquer le chiffre des

importations & exportations franco-suisse en 1879 d'après les documents français (commerce général & spécial) et d'après la statistique des péages fédéraux. — Une colonne devrait contenir le taux d'évaluation de chaque kilo. pour les marchandises taxées au poids, d'après la cote des valeurs en douane en 1879.

H° de dresser un tableau des articles à rayer du tarif à l'entrée en Suisse, pour éviter que certains contiennent des articles qui ne figurent pas dans le tarif à l'entrée en France — On a eu le tort, en 1864, d'insérer dans le tarif B une série de marchandises qui ne figurent pas dans le tarif A & de leur laisser la Suisse lorsque la France conservait sa liberté pour les mêmes produits.

articles dans le tarif communautaire <sup>en 1864</sup> <sup>aupres du Dep. féd. du Commerce</sup> de rayer les articles dans le tarif <sup>français</sup> <sup>qui ne se trouvent pas dans</sup> le tarif <sup>français</sup> <sup>mais ma proposition n'a pas été adoptée</sup> <sup>par correspondance de cette époque et mon rapport sur la question du tabac et des spiritueux. S.D.</sup>

50/ de convoquer, dès l'achèvement des travaux préparatoires ci-dessus ou même sans attendre cet achèvement, les commissions qui se sont déjà occupées

adresse au Dep. féd. du Commerce

de la préparation des négociations, & de leur soumettre à  
 nouveau a) la question des droits sur les articles déjà  
 taxés au poids en 1864 b) la question de la transformation  
 des droits ad valorem sur la base du tarif général  
 voté par les chambres françaises.

Tel est l'ensemble des principales mesures à prendre, <sup>semble-t-il,</sup>  
 d'urgence en ce qui concerne la révision du traité  
 de commerce, indépendamment de la révision des autres  
 traités du 30 Juin 1864, révision sur laquelle il y aura  
 lieu de revenir d'une manière spéciale.

En restant à votre plus entière disposition pour tout  
 ce qui concerne les travaux préparatoires, j'ai l'honneur de  
 vous renouveler, Monsieur le Président, les assurances de  
 ma très haute considération

Le Ministre de la Conféd<sup>n</sup> Suisse.

Tout en supposant qu'une bonne partie des travaux <sup>ici</sup> et pas indignés se trouvent  
 déjà préparés au bureau du Département de Commerce  
 j'ai trouvé nécessaire de les mentionner dans leur  
 ensemble.

Kern.